

OFFRE D'EMPLOI**CHEF MÉCANICIEN·NE**

Service :	Travaux publics
Statut :	Poste syndiqué Permanent
Horaire :	Temps plein 40 heures/semaine
Salaire :	Taux horaire entre 34,46 \$ et 43,07 \$

SOMMAIRE DE LA FONCTION

La personne titulaire du poste a la responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du garage, d'effectuer la planification et le suivi des travaux d'entretien, de réparation sur les véhicules et la machinerie lourde de marques et de modèles différents.

PRINCIPALES FONCTIONS*Chef mécanicien(ne)*

- Assurer le respect du programme d'entretien préventif;
- Rédiger les devis techniques pour l'achat de véhicules ou de machineries;
- Établir et soumettre à son supérieur les prévisions budgétaires de son secteur et contrôler les dépenses et revenus en suivant le budget établi;
- Tenir l'inventaire des pièces et procéder aux achats de pièces;
- Réaliser la coordination des mécaniciens pour la priorisation des travaux à réaliser.

Mécanicien(ne)

- Réparer et entretenir la machinerie par des travaux de mécanique préventifs et correctifs;
- Effectuer des réparations, des remplacements des réglages et des modifications sur tout genre d'équipement motorisé;
- Procéder à des tests de fonctionnement, ainsi que des essais routiers;
- Vérifier les engins de chantier dans le but de cerner des problèmes de fonctionnement;
- Maintenir son aire de travail dans un état propre et sécuritaire, ainsi que ranger les outils;
- Effectuer l'inspection complète des véhicules à moteur conformément aux exigences en vigueur;
- Diagnostiquer et identifier l'origine ou la cause des défauts et des bris mécanique, électrique ou hydraulique;
- Tenir à jour les registres d'entretien et de réparation;
- Effectuer des travaux de soudure à l'oxyacétylène et à l'électricité.

Cette description d'emploi n'est pas limitative. Elle contient les éléments caractéristiques de l'emploi et ne doit pas être considérée comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction. La personne titulaire peut être appelée à s'acquitter de toutes autres tâches demandées par son supérieur immédiat, pour autant qu'elles soient connexes.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en mécanique de véhicules lourds ou machinerie lourde. Toute autre combinaison d'études et d'expérience pertinente à la fonction pourra être considérée;
- Cumuler 18 à 24 mois d'expérience pertinente;
- Détenir la certification du programme d'entretien préventif (PEP) depuis au moins 12 mois;
- Être habile à diagnostiquer les troubles mécaniques, électriques, pneumatiques ainsi que le système de freinage et le système hydraulique;
- Savoir lire des plans électriques;

- Bonne connaissance en soudure;
- Posséder un permis de conduire classe 5 conforme aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec (*classe 3 un atout*);
- Avoir une attitude positive et un esprit d'équipe;
- Être autonome.

CONDITIONS DE L'EMPLOI

Selon la convention collective actuellement en vigueur à la Ville de Chibougamau :

- Taux horaire variant selon l'expérience entre 34,46 \$ et 43,07 \$
- Horaire de travail flexible* (*en fonction des besoins du service, dans une optique de conciliation travail-famille et vie personnelle et en respectant l'équité entre les salariés);
- Emploi permanent, 40 heures par semaine;
- Assurance collective;
- Contribution de l'employeur de 9 % pour le fonds de pension;
- 15 jours de congés flottants et personnels payés;
- 5 jours de congés de maladie payés;
- 13 jours fériés payés;
- Montant compensatoire de 516,11 \$ par année pour l'utilisation des outils;
- Remboursement de 100 \$ par année pour la pratique d'une activité sportive.

La Ville de Chibougamau souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.

Toute personne intéressée et possédant l'expérience requise déposer sa candidature en ligne au <https://www.ville.chibougamau.qc.ca/participation-citoyenne/emplois>

Date limite : 6 février 2026

DONNÉ À CHIBOUGAMAU, ce 16 janvier 2026

Stéphany Gaudreault, coordonnatrice ressources humaines et communications